

eilés plus haut, de Paris, MM. Leleu, de Lille, Maisonville et Jourdan, de Grenoble, MM. Eoone, Aslier, Ellis, Toowey, Quaritch, de Londres, ont assuré par leur concours le succès de cette vente mémorable.

Le produit total de la vente Yemeniz, en y comprenant le 5 % des adjudicataires, qui a atteint près de 40,000 fr., et déduction faite d'une somme d'environ 14,000 fr. pour articles revendus comme défectueux ou incomplets, a été de : 724,252 fr. 70 cent., chiffre officiel consigné dans la table des prix d'adjudication, que préparé pour la fin du mois, la librairie Bachelin-Deflorenne. La plus faible des dix-neuf vacations, la 15^e, a été encore de 10,240 fr. et la plus forte, la 12^e, de 133,775 fr. Il est vrai que celle-ci comprenait la série des Heures et Missels, et parmi ces rares ouvrages, le splendide *Livre d'heures de la dame de Saluée*, la perle de la collection Yemeniz, adjugé 23,200 fr. pour le British Muséum. Ajoutons enfin que, d'après le *Salut public* du 20 juin, une somme de 53,711 fr., ligure parmi les suppléments de crédit demandés sur l'exercice 1867, comme montant des achats exécutés pour le compte de la Bibliothèque impériale à la vente Yemeniz, tant pour les autographes des rois et reines de France (entre autres le n° 3266, *Notice sur Louis XVI*, recueil factice de portraits et d'autographes, payé 560 fr.), que pour divers livres rares et précieux.

Voici maintenant sur les Grolier quelques renseignements dus à M. de Valous, qui a bien voulu les extraire pour nous avec une parfaite obligation des notes inédites et consciencieuses qu'il a recueillies sur les origines lyonnaises.

Erigées en marquisat par lettres du duc de Savoie, en 1586, en faveur de Joachim de Rye, les seigneuries de Treffort, Cyscrat, etc., en Bressc, passèrent au XVII^e siècle dans la puissante maison de Bonne-Lesdiguières. Acquis des Lesdiguières par la branche dauphinoise de la maison langdocienne d'Urrc, ce fief entra par l'alliance de Marie d'Urrc avec Pierre Perrachon dans cette dernière famille lyonnaise et consulaire. Une nouvelle acquisition le fixa dans la famille de Grolier. Alexandre Perrachon, comte de Bury et de Uostain, vendit le marquisat de Treffort à Antoine-Philibert de Grollier, chevalier, seigneur de Grand Pré, capitaine au régiment royal des vaisseaux, et à sa femme dame Gabriclle-Claude Colbert de Villacerf. (Contrat reçu par Péronnet not. à Lyon, du 7 fév. 1735.) Toutefois il n'y eut pas de nouvelles lettres d'érection en faveur des Grollier; ils n'étaient donc pas, en réalité, marquis de Treffort, mais seulement, comme l'avaient été les Perrachon, seigneurs du marquisat de Treffort, distinction parfaitement établie sous l'ancien régime, mais tout aussi parfaitement méconnue